



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil de sécurité sur la mission effectuée en République centrafricaine, en Éthiopie et au Burundi (notamment auprès de l'Union africaine)

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 5 mars 2015 ([S/2015/162](#)), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé de dépêcher une mission en République centrafricaine, en Éthiopie (Union africaine) et au Burundi du 10 au 13 mars 2015. La mission a été codirigée par M. Ismael Abraão Gaspar Martins, Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. François Delattre, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies. Pour la conduite de la partie de la mission consacrée au Burundi, ils ont été rejoints par M^{me} Samantha Power, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera à l'annexe I la composition de la mission et l'énoncé de son mandat.

II. République centrafricaine

A. Contexte

2. Cette mission est la première à avoir été effectuée par le Conseil de sécurité en République centrafricaine. Elle avait pour principal objectif d'évaluer la situation sur le terrain près d'un an après l'adoption de la résolution 2149 (2014) du 10 avril 2014 portant création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et visait à évaluer les progrès accomplis dans certains domaines essentiels couverts par la résolution, tout particulièrement le processus politique, la situation sécuritaire, le rétablissement de l'autorité de l'État, la protection des civils, la situation sur le plan humanitaire et celui des droits de l'homme, la menace posée par les groupes armés et leur désarmement, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le déploiement de la MINUSCA et les progrès réalisés dans l'exécution des tâches prévues dans le mandat. La visite a été l'occasion pour le Conseil de renouveler, auprès de ses interlocuteurs centrafricains, son appel en faveur de la protection des civils et de la mise en œuvre de l'Accord de Brazzaville, en particulier la tenue du Forum de Bangui et d'élections transparentes et sans exclusive.



B. Réunions à Bangui

3. À leur arrivée à Bangui, le 12 mars, les membres du Conseil ont entendu des exposés détaillés des dirigeants de la MINUSCA sur la mise en œuvre de la résolution 2149 (2014), ainsi qu'un exposé du Coordonnateur des opérations humanitaires par intérim sur la situation humanitaire désastreuse qui règne dans l'ensemble du pays. Les graves menaces qui pèsent sur les civils et l'occupation persistante par des groupes armés, de vastes zones de l'est du pays ont également été évoquées. La MINUSCA a informé le Conseil de l'amélioration de la situation sécuritaire à Bangui et des efforts visant à renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays, notamment les opérations pour expulser les groupes armés occupant de grandes villes et le redéploiement dans ces zones de pouvoirs publics locaux et d'unités de gendarmerie. Le Conseil a également été informé des efforts déployés par la MINUSCA pour protéger les civils et les communautés menacées, l'accent étant mis sur les femmes, les enfants et les personnes déplacées. M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), a informé le Conseil des dynamiques internes et régionales qui agissent sur le processus politique et souligné les principales difficultés telles que la mise en place d'une armée républicaine représentative, la nécessité de progresser sur le plan du redressement économique et l'importance de s'attaquer à la marginalisation pour assurer la stabilité à long terme. À Bangui, les membres du Conseil de sécurité ont également eu l'occasion de débattre de diverses questions avec l'équipe de pays des Nations Unies et le corps diplomatique.

4. Le 13 mars, les membres du Conseil de sécurité se sont entretenus avec M^{me} Catherine Samba-Panza, Chef de l'État de transition, ainsi qu'avec quelques-uns des principaux ministres du Gouvernement de transition, parmi lesquels les Ministres des affaires étrangères, de la réconciliation, des finances, des affaires sociales et de la justice, et avec le Procureur général. M. Dieudonné Kombo Yaya, Président de l'Autorité nationale des élections, a participé à la réunion avec la Chef de l'État de transition. La Mission a également rencontré M. Alexandre-Ferdinand Nguendet, Président du Conseil national de transition, ainsi que des représentants du Parlement de transition. Les membres du Conseil ont visité le camp Benzi-vi et se sont entretenus avec des personnes déplacées. Dans la capitale, ils ont rencontré aussi des représentants de la société civile, parmi lesquels des religieux comme M. Oumar Kobine Layama, imam de Bangui, ou le pasteur Girekoyamet Cibangou. Ils se sont enfin rendus aux quartiers généraux de l'EUFOR et de l'opération Sangaris dont les commandants leur ont fait des exposés.

C. Principales questions abordées au cours des réunions avec la Chef de l'État de transition, le Premier Ministre, les ministres du gouvernement ainsi que les représentants du Conseil national de transition et de la société civile

1. Processus politique

5. Lors de leur rencontre avec la Chef de l'État de transition, les membres du Conseil ont réaffirmé leur solide soutien au processus politique en cours en République centrafricaine et appelé à la mise en œuvre du processus de Brazzaville,

notamment la tenue du Forum de Bangui et d'élections législatives et présidentielle. Le Conseil a invité la Chef de l'État de transition à veiller à ce que le processus politique soit mené en toute transparence et sans exclusive et permette la participation des femmes, des personnes déplacées et des réfugiés. Le Conseil a salué les efforts de la MINUSCA en soutien de la transition et informé la Chef de l'État de transition qu'il envisageait d'augmenter les ressources de la MINUSCA afin de lui permettre de soutenir davantage les autorités centrafricaines. Les membres du Conseil ont par ailleurs félicité les forces internationales (MINUSCA, Sangaris, EUFOR) ainsi que la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, d'avoir évité un génocide en République centrafricaine.

6. La Chef de l'État de transition, a assuré aux membres du Conseil que le processus politique continuerait à être mené sans aucune exclusive. Elle a mentionné les progrès accomplis dans divers domaines au cours de l'année écoulée, notamment en ce qui concerne la situation sécuritaire à Bangui, le redéploiement de représentants du Gouvernement dans certaines régions, le retour de certaines personnes déplacées et de réfugiés ainsi que les avancées dans la lutte contre l'impunité. Soulignant les difficultés financières rencontrées par l'Autorité de transition pour mener à bien la transition, elle a ajouté qu'il restait de nombreux défis à relever.

7. Soulignant sa détermination à assurer un processus politique ouvert à tous, la Chef de l'État de transition a informé le Conseil que des consultations locales avaient été tenues dans les 16 préfectures et insisté sur l'importance de ce résultat, car ce processus avait permis de faire entendre la voix des Centrafricains de tout le pays, y compris les personnes déplacées et les réfugiés vivant dans les pays voisins. Elle a informé les membres du Conseil qu'il ressortait des résultats préliminaires des consultations que les Centrafricains avaient surtout fait part de leurs inquiétudes concernant la sécurité, le désarmement, la paix, la justice et le développement économique. Elle a assuré que ces doléances seraient prises en compte par les quatre groupes de travail thématiques établis pour préparer le Forum de Bangui, lequel devait avoir lieu à la fin du mois d'avril. Elle s'est dite préoccupée par le manque de ressources et a invité la communauté internationale à participer au financement des actions découlant du Forum de Bangui.

8. Des groupes issus de la société civile se sont félicités de l'organisation de consultations locales et de la tenue prochaine du Forum de Bangui et ont remercié vivement la communauté internationale de son soutien pour assurer un processus politique sans exclusive. S'agissant des mesures à venir, les représentants d'associations féminines ont demandé instamment d'intégrer davantage les femmes aux processus politiques et de réconciliation, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, y compris dans le cadre des préparatifs du Forum de Bangui. Des représentants de la société civile ont également exprimé des critiques au sujet des processus parallèles susceptibles de compromettre le processus politique dans le pays et ont prié le Conseil de sécurité de veiller à ce que la transition se poursuive en toute transparence.

2. Élections

9. Concernant le projet de référendum sur la Constitution et les élections présidentielle et législatives, la Chef de l'État de transition a informé le Conseil que les autorités de transition faisaient de leur mieux pour éviter une prolongation de la

période de transition, mais que le calendrier électoral risquait de subir des retards du fait de la décision d'organiser des consultations locales et également de difficultés rencontrées sur les plans opérationnel et financier, notamment le manque de fonds pour les inscriptions sur les listes électorales. Le Président de l'Autorité nationale des élections, et le Président du Conseil national de transition, ont fait écho à ce message tout en rassurant le Conseil qu'ils consacraient tous leurs efforts aux opérations électorales. En termes de calendrier, le Président du Conseil national de transition a informé le Conseil que, selon ses estimations, les élections pourraient avoir lieu au début de 2016. La Chef de l'État de transition a souligné l'importance d'organiser les élections en bonne et due forme afin d'éviter toute contestation et éventuellement de nouvelles violences.

10. Des représentants de groupes issus de la société civile de Bangui ont souligné l'importance d'étendre l'autorité de l'État à tout le pays avant la conduite des élections, afin de garantir que ces élections soient libres et régulières et se déroulent dans un environnement sûr pour la population. Ils ont salué à cet égard les efforts de la MINUSCA et son soutien aux autorités de transition pour le rétablissement de la présence de l'État à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui et ont réclamé de nouvelles opérations similaires à celles menées au mois de février à Bria, notamment à l'approche des élections.

11. Les membres du Conseil ont salué la détermination des autorités centrafricaines à tenir des élections en temps voulu, et souligné que le processus devait rester ouvert à tous. Ils ont également rappelé la nécessité pour les autorités de transition de se concentrer, avec l'appui de la MINUSCA, sur le rétablissement et l'élargissement à l'ensemble du pays, de l'autorité de l'État.

3. Désarmement et sécurité

12. Au cours de réunions avec tous leurs interlocuteurs, les membres du Conseil de sécurité ont lancé un appel énergique à tous les groupes armés pour qu'ils déposent leurs armes sans plus tarder et qu'ils prennent part au processus politique en cours. Ces derniers ont été invités à exprimer leurs préoccupations par le biais du Forum de Bangui et à participer à un processus de désarmement. Face à l'amélioration de la situation de sécurité à Bangui, les membres du Conseil ont félicité la MINUSCA et les forces internationales, en les engageant toutefois à redoubler d'efforts afin d'assurer également le renforcement de la sécurité dans les régions, notamment dans l'est du pays.

13. La Chef de l'État de transition a rappelé que son gouvernement entendait se pencher sur la question du désarmement et indiqué qu'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) figurerait parmi les principales questions qui seraient examinées lors du Forum de Bangui. Elle a précisé qu'un accord général portant sur la forme que revêtirait le processus de DDR et la stratégie qui servirait à la mener à bien devrait être conclu afin que les autorités de transition puissent avancer sur ce chapitre. Dans le même temps, la Chef de l'État de transition a souligné la nécessité de réorganiser et de réarmer les forces armées centrafricaines, pour garantir la sécurité de la population locale, tout en reconnaissant l'importance de l'équilibre ethnique et du professionnalisme des forces de sécurité.

14. Ce message a été repris par la quasi-totalité des interlocuteurs d'Afrique centrale, dont des groupes de la société civile et des personnes déplacées dans leur

propre pays. Bien que l'effet positif du déploiement de la MINUSCA et des forces internationales sur la situation de sécurité ait été très largement apprécié, les interlocuteurs centrafricains ont réaffirmé la nécessité pressante de disposer d'une armée nationale fonctionnelle pour assurer le rétablissement de la sécurité et la protection des civils. Les associations féminines de Bangui ont ajouté que les femmes, ainsi que les enfants, se trouvaient toujours dans une situation vulnérable et demandé davantage de protection, ce que les forces armées centrafricaines et la MINUSCA devraient être en mesure d'offrir. Le Président du Conseil national de transition a assuré aux membres du Conseil qu'une fois rétablies, les forces armées centrafricaines seraient équilibrées, tant sur le plan ethnique que géographique, et seraient assujetties aux mécanismes démocratiques de contrôle. Compte tenu de l'embargo sur les armes, les membres du Conseil de sécurité ont suggéré que la Chef de l'État de transition porte les demandes de fourniture de matériel aux forces nationales de sécurité à l'attention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

15. La Chef de l'État de transition a également lancé un appel en faveur de la reprise du système de certification du Processus de Kimberley en République centrafricaine afin d'accroître les recettes et l'autonomie des autorités de transition et du futur gouvernement élu. Les groupes de la société civile ont toutefois exprimé des réticences au sujet du calendrier, soulignant la nécessité d'étendre, au préalable, l'autorité de l'État et d'instaurer la sécurité dans ces régions, afin d'empêcher les groupes armés de tirer davantage parti de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

4. Mesures temporaires d'urgence et lutte contre l'impunité

16. Les membres du Conseil de sécurité ont décrit la lutte contre l'impunité comme l'un des plus grands défis à relever pour garantir la paix et la stabilité en République centrafricaine. À cet égard, ils ont félicité la Chef de l'État de transition du rôle prépondérant qu'elle a joué en matière de justice, ainsi que les autorités de transition de coopération avec la Cour pénale internationale, notamment à propos du transfert de Dominic Ongwen, commandant de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), à la Haye. Le Conseil a souligné le caractère urgent de la lutte contre l'impunité et exhorté le Conseil national de transition à adopter, dans les meilleurs délais, la loi relative au Tribunal pénal spécial. Certains groupes de la société civile, et en particulier des représentants d'associations féminines ainsi que des chefs religieux, ont repris ce point de vue, faisant observer que la création du Tribunal pénal spécial et le lancement de ses travaux en diraient long sur l'obligation de rendre compte à laquelle seraient assujettis les auteurs de violations des droits de l'homme.

17. La Chef de l'État de transition a assuré aux membres du Conseil de sécurité que depuis la signature du mémorandum déclaratif d'intention sur les mesures temporaires d'urgence, des mesures ont été prises pour créer le Tribunal pénal spécial. Le Président du Conseil national de transition a informé le Conseil de sécurité que le projet de loi serait adopté au mois de mars, au cours de la session ordinaire de cette instance. En outre, la Chef de l'État de transition a sollicité davantage de soutien, de la part de la communauté internationale, en matière de renforcement des capacités de la chaîne pénale et remercié l'Organisation des Nations Unies de son concours dans l'arrestation et la poursuite d'auteurs de crimes graves. Elle a également invité les membres du Conseil de sécurité à ajouter

d'autres noms à la liste des sanctions, établie et tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, et à veiller à ce que les personnes faisant l'objet de sanctions ciblées de la part de l'Organisation des Nations Unies ne puissent pas se déplacer librement en violation de ce régime.

5. Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine et Opération Sangaris

18. Les membres du Conseil se sont rendus aux états-majors de l'EUFOR-RCA et de l'Opération Sangaris, à Bangui, pour y assister à des exposés présentés par les chefs respectifs de ces deux forces. Ils ont remercié les forces internationales du rôle décisif qu'elles ont joué dans le renforcement de la sécurité et la protection des civils et du relais qu'elles ont assuré avant le déploiement de la MINUSCA. Reconnaissant les tâches et les défis supplémentaires qui attendent la MINUSCA avec le départ de l'EUFOR-RCA et la réduction des effectifs de l'Opération Sangaris, le Conseil a demandé à la MINUSCA et aux forces internationales de veiller à ce que la transition et le transfert des responsabilités s'effectuent sans heurts, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de garantir une protection continue des communautés vulnérables. Les membres du Conseil ont également salué la décision de l'Union européenne d'établir une mission de conseil militaire (EUMAM-RCA) d'un an en République centrafricaine afin d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité des forces armées centrafricaines et a souligné, à cet égard, l'importance d'une collaboration étroite entre la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine et la MINUSCA.

6. Situation humanitaire

19. Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé à l'ensemble des interlocuteurs leur profonde inquiétude face à la situation humanitaire déplorable qui règne en République centrafricaine. Ils ont dit espérer que les quelque 440 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les plus de 425 000 réfugiés vivant dans les pays voisins pourraient bientôt regagner leur foyer, ajoutant qu'il importerait d'examiner cette question lors du Forum de Bangui. Au cours de leur audience avec la Chef de l'État de transition, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les conditions de vie des plus de 36 000 personnes, essentiellement des musulmans, confinées dans sept enclaves réparties dans le pays. Le sort de près de 500 Peuhls déplacés à Yaloké a été évoqué avec la Chef de l'État de transition, et il a été demandé de veiller à ce que les familles et les individus puissent exercer leur droit de libre circulation, conformément au droit des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

20. La Chef de l'État de transition, les ministres et les représentants du Conseil national de transition ont tous fait part de leur vive inquiétude au sujet de la situation humanitaire désastreuse que connaît le pays et ont sollicité davantage d'aide de la communauté internationale. La Chef de l'État de transition a souligné que l'un des principaux défis auxquels l'Autorité de transition se heurtait était le manque de fonds et de ressources pour lutter contre la pauvreté et les problèmes sociaux, à l'origine du conflit. Elle a insisté sur le fait qu'il était facile pour des milliers de jeunes sans emploi de se laisser manipuler en se joignant à des groupes armés et d'en venir à la violence et au banditisme. Concernant Yaloké, la Chef de l'État de transition a affirmé qu'elle n'était pas en faveur du déplacement et

préférerait se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie et que des mesures avaient été prises à cet effet, en collaboration avec des acteurs humanitaires. Des groupes de la société civile ont souligné qu'en dépit du travail remarquable accompli par des organisations non gouvernementales pour remédier à la situation humanitaire et venir en aide aux plus vulnérables, des civils avaient toujours besoin d'un plus grand soutien de la communauté internationale et des autorités de transition.

21. Les membres du Conseil de sécurité se sont également rendus sur le site de Benzi-vi, où plus de 300 personnes déplacées avaient cherché à se mettre à l'abri des violences en décembre 2013, et avaient dû rester, en raison de l'insécurité persistante. Nombre d'entre elles ont confié aux membres du Conseil qu'elles vivaient à proximité mais ne pouvaient regagner leur foyer en raison du niveau élevé d'insécurité. D'autres ont ajouté que leur maison avait été détruite, demandant instamment à l'ONU de les aider à les remettre en état afin de faciliter leur retour. Les membres du Conseil ont assuré à ceux qui vivaient sur le site de Benzi-vi que la question du rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés figurait au premier rang des priorités du Conseil de sécurité. Ils ont également fait remarquer que le Conseil continuerait de soutenir et d'exhorter les autorités de transition, les travailleurs humanitaires et la MINUSCA à aider les civils déplacés et à faire en sorte qu'ils puissent rentrer chez eux aussi rapidement que possible et dans les meilleures conditions de sécurité.

7. Réunions à Bria

22. Le 12 mars, les membres du Conseil de sécurité se sont rendus à Bria, dans la Préfecture de Haute-Kotto, afin de rencontrer des représentants de l'administration, dont le maire, le préfet et le sous-préfet, ainsi que des représentants de la société civile. La réunion s'est tenue à l'hôtel de ville de Bria, récemment libéré de l'occupation par des soldats de l'ex-Séléka. Pour les membres du Conseil de sécurité, cette réunion a été l'occasion de recueillir les points de vue de l'administration locale, des associations féminines, des représentants de la jeunesse, de membres de l'ex-Séléka, entre autres, sur l'incidence du conflit et l'amélioration de la situation suite au déploiement de la Mission. Les membres du Conseil ont assisté à un exposé détaillé sur l'action de la MINUSCA en faveur du rétablissement de l'autorité de l'État à Bria, notamment du retour du personnel des administrations locales et de la gendarmerie. À Bria, les membres du Conseil de sécurité ont également visité un projet de construction à haute intensité de main-d'œuvre conçu par la MINUSCA, en application de l'article 4 de l'Accord de Brazzaville, afin de trouver une occupation et du travail pour les jeunes à risque, les femmes et les anciens combattants. Les membres du Conseil se sont rendus au camp de l'unité cambodgienne de la MINUSCA et ont écouté des exposés du commandant de la Force sur les efforts déployés par la Mission pour effectuer des patrouilles plus souples et plus dynamiques. Le chef de bureau de la MINUSCA à Bria leur a également présenté une évaluation politique de la situation au sein de la préfecture et les activités en cours de protection des civils. Des représentants d'organisations non gouvernementales internationales à Bria, qui participaient également à cette réunion, ont exhorté le Conseil à maintenir la sécurité et la protection des civils en tête des priorités de la MINUSCA.

23. Le maire a fait observer qu'en dépit de la récente expulsion d'éléments de l'ex-Séléka des bâtiments publics, la situation en matière de sécurité demeurerait

précaire. Des représentants du Comité des Sages ont ajouté que si le Centre était désormais plus en sécurité, les alentours ne l'étaient pas encore suffisamment pour la population. Des représentantes d'associations féminines ont souscrit à cet avis. Le maire s'est dit préoccupé par la persistance de la violence perpétrée contre les civils par des groupes armés et a mis l'accent sur la nécessité de désarmer systématiquement ces derniers. Il a souligné l'importance de l'éducation des jeunes et du soutien en faveur du rétablissement du pouvoir des autorités locales en vue d'assurer la stabilité à long terme. L'ensemble des représentants de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, étaient d'accord avec le maire sur ce point, soulignant l'importance cruciale de créer des emplois pour les jeunes, pour éviter le retour aux armes et au banditisme. Des représentantes d'associations féminines ont également insisté sur l'urgence d'amorcer un processus de réconciliation, de mettre fin à l'impunité et d'étendre l'autorité de l'État. Le Comité de sensibilisation a présenté un exposé portant sur le succès des efforts de réconciliation en cours à Bria, qui ont rassemblé musulmans et chrétiens dans les mosquées et les églises. Bien que les membres de l'ex-Séléka aient assuré au Conseil qu'ils reconnaissent l'administration centrale et menaient des activités politiques pour progresser sur la voie de la paix, ils ont déclaré attendre désormais des autorités de transition qu'elles fassent le prochain pas, en leur tendant la main et en assurant un climat propice au dialogue et à la réconciliation.

24. Les membres du Conseil de sécurité ont remercié les administrations locales et la société civile pour leurs échanges de vues francs et leur a assuré que leurs messages avaient été entendus. Ils ont exprimé leur plein appui aux Centrafricains face aux difficultés majeures que traversait le pays, notamment en matière de sécurité, d'autorité de l'État, d'éducation et de redressement économique et félicité le Comité de sensibilisation des efforts de réconciliation déployés à Bria. Les membres du Conseil ont salué l'action de la MINUSCA en faveur du rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État à Bria. Ils ont également exprimé leur profonde gratitude aux organisations non gouvernementales pour l'importante œuvre accomplie.

III. Éthiopie (Union africaine)

25. Le 12 mars, des membres du Conseil de sécurité se sont rendus à Addis-Abeba pour participer aux consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La France et la Namibie ont coprésidé ces consultations, du fait qu'elles assumaient respectivement pour le mois de mars la présidence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Libye, qui est membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, n'a pas participé à la réunion. Malgré un ordre du jour chargé et un nombre élevé d'intervenants sur les différents points qui n'ont pas laissé de temps pour un débat interactif, le ton des discussions a été très positif. Après la réunion, les membres des deux conseils ont été conviés à un dîner informel par les Gouvernements français et namibien dans la résidence de l'Ambassadeur de Namibie.

26. Au cours de la séance d'ouverture, la Namibie, en sa qualité de Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a salué cette occasion de procéder à un échange de vues franc et ouvert et fait remarquer que 2015 est une année importante à maints égards, dont le programme de développement pour l'après-2015 et le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil

de sécurité des Nations Unies. La Namibie a suggéré que les deux conseils passent en revue leurs communiqués conjoints pour dresser le bilan des progrès réalisés dans le cadre de leur partenariat et envisagent d'innover, notamment en organisant chaque mois des vidéoconférences entre les deux présidences, en échangeant des communications sur leurs ordres du jour et en effectuant des visites conjointes. La France a déclaré que le Conseil de sécurité reconnaissait la « valeur ajoutée » apportée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du fait de sa proximité et de ses liens avec des pays en situation de conflit. Elle a souligné que ce partenariat gagnait chaque jour en efficacité, ajoutant que la présence de M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, illustre la coordination qui existait dans le domaine de la prévention ainsi que dans celui du maintien et de la consolidation de la paix.

27. M. Smail Chergui, Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, a salué la relation qui se développait entre les deux conseils et recommandé qu'ils organisent, en marge des prochaines consultations, un « séminaire » spécial consacré au renforcement de ce partenariat, en insistant en particulier sur la nécessité de mettre l'accent sur la prévention des conflits. Il a remercié l'Organisation des Nations Unies de son rôle dans la lutte contre le virus Ebola. S'agissant de l'ordre du jour, il a mentionné que les groupes terroristes tels que Boko Haram doivent être combattus « de toutes nos forces » et appelé à un soutien immédiat et durable aux pays de la région de la part de la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité. Concernant le Soudan du Sud, il a déclaré que l'Union africaine avait l'intention d'accroître son soutien et de rendre opérationnel, dans les jours suivants, le comité ad hoc des chefs d'État. Les observations du Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine ont porté sur les deux mêmes points de l'ordre du jour et sur le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

28. Concernant la situation dans la région des Grands Lacs, la République-Unie de Tanzanie, parlant au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a dit que l'ONU et l'Union africaine travaillaient de concert et rappelé qu'elles étaient toutes deux membres du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et participaient toutes deux à la première réunion des garants de l'Accord-cadre. Elle a souligné combien il importait d'éliminer les forces négatives qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda, qui n'ont pas respecté la date limite du 2 janvier 2015 pour leur désarmement volontaire. La République-Unie de Tanzanie a insisté par ailleurs sur la nécessité pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Gouvernement de la République démocratique du Congo de régler leurs différends et de lancer des opérations militaires conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda, point de vue dont l'Angola, la France et la Nouvelle-Zélande se sont fait l'écho au nom du Conseil de sécurité. Elle a salué l'idée d'organiser la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs et invité la Banque mondiale à décaisser le montant de 1 milliard de dollars précédemment annoncé à titre de soutien à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Appuyée par la France, la République-Unie de Tanzanie a également préconisé l'organisation d'élections transparentes et crédibles. L'Angola a mis l'accent sur la nécessité de respecter les droits de

l'homme et d'amener les coupables à rendre des comptes ainsi que d'appliquer promptement les Déclarations de Nairobi du Dialogue de Kampala, notamment en ce qui concerne les anciens combattants du Mouvement du 23 mars. La France et la Nouvelle-Zélande ont indiqué que le Conseil de sécurité prévoyait de renouveler le mandat de la MONUSCO à la fin du mois et ont exprimé le souhait qu'un rôle accru soit confié à la Mission en matière de droits de l'homme, de démocratie, de protection des civils et d'élimination des causes profondes des conflits. La Nouvelle-Zélande a suggéré que, dans le cadre du renouvellement du mandat de la MONUSCO, le Conseil de sécurité envisage de mettre en place des mécanismes de contrôle et a souligné la responsabilité qui lui incombe de tenir compte des points de vue des pays fournissant des contingents. La situation au Burundi n'a pas été directement abordée lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

29. Concernant la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, intervenant au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a salué les efforts de la MINUSCA, de l'EUFOR et de l'opération Sangaris pour créer les conditions nécessaires à une transition progressive, exprimé son plein soutien à la MINUSCA et mis en garde les auteurs de troubles potentiels, en particulier les éléments de l'ex-Séléka et des antibalaka, contre toute tentative de perturber le processus de transition. Elle a demandé instamment aux autorités centrafricaines de veiller à ce que les élections aient lieu avant le 15 août 2015 et encouragé la communauté internationale à mobiliser des ressources pour le pays, exprimant son soutien au rôle de coordination du Groupe de contact international pour la République centrafricaine. Au nom du Conseil de sécurité, la France, le Nigéria et le Tchad ont salué les contributions de la MISCA, de la MINUSCA, de l'EUFOR et de l'opération Sangaris et ont insisté sur la nécessité pour la MINUSCA d'atteindre sa pleine capacité, surtout compte tenu de la réduction des effectifs de l'EUFOR et, éventuellement, de l'opération Sangaris. La France a indiqué que le Conseil examinait la possibilité d'un renforcement des effectifs militaires de la MINUSCA; le Nigéria et le Tchad ont souligné qu'il fallait que la MINUSCA dispose de moyens suffisants pour assurer la sécurité. La France s'est félicitée des efforts menés pour lutter contre l'impunité, rappelant la décision du Procureur de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête ainsi que le mandat de la Mission de prendre des mesures temporaires; de son côté, le Nigéria a invité l'Union africaine et l'ONU à travailler de concert avec la Commission d'enquête internationale. La France a souligné aussi la nécessité de financer le processus de transition (élections, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité) et la réforme des structures de l'État, tandis que le Tchad a mis l'accent sur l'importance de mettre en place une armée républicaine nationale. Enfin, le Nigéria a appelé à la levée de l'embargo sur les armes lorsqu'il s'agit de fournir des armes aux forces armées légitimes. Tous les intervenants ont souligné combien la coordination entre l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la communauté internationale est importante.

30. S'agissant de Boko Haram, le Niger, au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a salué les récentes déclarations des deux conseils et annoncé que, le 3 mars 2015, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait approuvé le Concept général d'opérations de la Force spéciale mixte multinationale et autorisé le déploiement de 10 000 militaires et d'autres catégories de personnel. Notant que certaines régions avaient déjà été reprises grâce aux efforts des membres de la Commission du bassin du lac Tchad, le Niger a demandé instamment au

Conseil de sécurité d'adopter rapidement, au titre du Chapitre VII de la Charte, une résolution pour le déploiement de la Force spéciale mixte multinationale et un arrangement financier. Il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche d'ensemble englobant le développement socioéconomique et la création d'emplois dans les zones touchées ainsi que le respect des droits de l'homme. Le Tchad a souligné que l'élimination de Boko Haram était la responsabilité de tous et annoncé qu'il présenterait, avec l'appui de l'Angola et du Nigéria, un projet de résolution au Conseil de sécurité. Le Nigéria a fait état de sa lutte contre Boko Haram, laquelle consiste à la fois en actions militaires, mesures socioéconomiques et politiques se rapportant aux droits de l'homme. Il a exprimé sa gratitude pour le soutien fourni à cet égard par divers partenaires. La Jordanie a souligné la nécessité d'une coopération régionale et interrégionale dans la lutte contre le terrorisme et d'un soutien financier et logistique en faveur de la Force spéciale mixte multinationale.

31. Concernant le Mali et la région du Sahel, les intervenants ont salué les progrès accomplis dans les pourparlers de paix intermaliens, et en particulier le fait que le Gouvernement malien, un membre de la coalition de groupes armés Plateforme et l'équipe internationale de médiation ont paraphé un projet d'accord de paix et de réconciliation. L'Algérie, s'exprimant au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et le Tchad, au nom du Conseil de sécurité, ont déploré le fait que la Coordination de la coalition de groupes armés n'avait pas encore paraphé le projet d'accord. L'Espagne a laissé entendre que le groupe le ferait prochainement et exprimé l'espoir qu'un accord de paix définitif serait signé le 26 mars, qui est la Journée des martyrs au Mali. Le Tchad a demandé aux deux conseils d'insister pour que les groupes armés restants signent l'accord de paix, tandis que le Nigéria a estimé qu'il fallait éviter de pousser prématurément les parties à conclure un accord. L'Algérie a recommandé au Conseil de sécurité de renforcer la MINUSMA, notamment par une force d'intervention sur le modèle de la MONUSCO. L'Espagne et le Tchad ont rappelé que la MINUSMA aurait notamment pour rôle de soutenir l'accord de paix, y compris par la mise en œuvre d'un cessez-le-feu.

32. Concernant la situation dans la région du Sahel, les intervenants ont préconisé une approche globale et coordonnée face aux défis auxquels elle se trouve confrontée. L'Algérie (au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine) et le Tchad (au nom du Conseil de sécurité) ont appelé la communauté internationale à soutenir le processus de Nouakchott, qui vise à renforcer la sécurité dans la région. L'Espagne a souligné la nécessité de coordonner les actions entreprises dans le cadre du Pôle de coordination ministériel pour le Sahel et rappelé le caractère prioritaire de la lutte contre le terrorisme dans la région. L'Espagne et le Tchad ont également souligné le lien entre la situation dans la région du Sahel et celle qui prévaut en Libye. Le Nigéria a estimé que la région avait été négligée et avait beaucoup de retard sur les plans du développement des infrastructures, de l'industrialisation et de la sécurité alimentaire de base.

33. Au sujet de la Libye, les intervenants ont généralement appelé l'ensemble des parties à entamer des négociations, et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé son soutien aux efforts de médiation de M. Bernardino Leon, Représentant spécial du Secrétaire général. Au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Mozambique a déclaré qu'il était essentiel que les deux conseils collaborent avec les pays de la région, en particulier l'Algérie et l'Égypte. La Malaisie a souligné la responsabilité qui incombe aux deux conseils de lutter contre le trafic illicite d'armes, qui alimente les conflits de la région, et

d'aider le Gouvernement à faire face à la menace terroriste. La Jordanie a ajouté que des négociations étaient en cours au sein du Conseil de sécurité concernant le « réarmement de l'armée ». Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a estimé qu'à ce stade, les acteurs externes ne pouvaient pas choisir de camp et souligné que les débats du Conseil de sécurité relatifs à l'embargo sur les armes revêtaient une importance critique. Le Tchad a dit qu'il fallait que les deux conseils envoient le même message, à savoir que tous les protagonistes devaient venir à la table de négociation en vue de la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale. La République bolivarienne du Venezuela a demandé aux donateurs d'honorer leurs engagements envers le pays.

34. Concernant la Somalie, les intervenants ont reconnu le rôle joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dans l'affaiblissement des Chabab et souligné que ce pays constituait un bon exemple de partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Ils ont salué les avancées du programme Vision 2016 et notamment l'adoption de textes législatifs relatifs à la Commission électorale nationale. Au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Ouganda a lancé un appel en faveur d'un soutien international durable pour consolider les acquis, insistant sur la nécessité d'équiper l'armée et de stabiliser les zones reprises. Il a mentionné que la définition d'objectifs conjoints de l'Union africaine et de l'ONU en avril 2015 permettrait d'élaborer un nouveau concept stratégique des opérations et souligné la nécessité de revoir la configuration du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) afin d'assurer la fourniture d'un soutien logistique plus efficace à l'AMISOM. Le Royaume-Uni a salué l'appui fourni au processus mené sous la direction des Somaliens par la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) malgré les difficultés politiques des 12 derniers mois et souligné la nécessité d'élaborer la Constitution en priorité, de préparer le terrain pour les élections de 2016 et de donner aux Somaliens les moyens de se prendre en charge, par une réforme politique et une réforme du secteur de la sécurité. Il considérait l'évaluation conjointe comme une occasion de sécuriser des itinéraires d'approvisionnement des villes libérées, de renforcer la stabilisation et de lutter contre les menaces asymétriques. Le Royaume-Uni a par ailleurs cité l'engagement de l'Union européenne sur la question de la solde des troupes comme une illustration du partenariat aux multiples facettes qui existe entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne. La Nouvelle-Zélande a mis en garde contre la possibilité d'une résurgence des violences claniques après le départ des Chabab et dit qu'il fallait que l'Union africaine et l'ONU collaborent pour assurer que la composante civile de la Mission concentre son action sur la stabilisation, y compris en dehors de Mogadiscio. Elle a par ailleurs accueilli avec satisfaction la détermination de l'Union africaine de s'attaquer à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La République bolivarienne du Venezuela a appelé à un soutien financier mondial en faveur de la Somalie.

35. S'agissant du Soudan du Sud, l'Éthiopie, intervenant au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, s'est déclarée déçue par les parties; elle a par contre félicité l'Autorité intergouvernementale pour le développement et salué les efforts déployés à Arusha pour unifier le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, puis souligné la nécessité de faire en sorte que ceux qui font obstacle à la paix répondent de leurs actes. Elle a relevé la décision prise récemment lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine

d'examiner le rapport de la commission d'enquête « en temps voulu » et mis l'accent sur l'engagement du Conseil de paix et de sécurité de veiller à ce que les questions liées à l'impunité soient véritablement examinées. Les États-Unis d'Amérique ont souligné l'importance des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ont déclaré que les auteurs de troubles et l'insuffisance des moyens constituaient les deux problèmes les plus épineux auxquels se heurtaient les deux conseils. C'est dans ce contexte, ont-ils rappelé, que le Conseil de sécurité avait mis en place le régime de sanctions, en espérant qu'il ne serait pas nécessaire de l'appliquer, mais les auteurs de troubles « devaient savoir que leurs actes auraient des conséquences ». Les États-Unis ont toutefois précisé que, pour que les sanctions fonctionnent, il fallait que les pays africains y adhèrent tant sur les plans politique que technique. Ils ont par ailleurs réclamé la publication du rapport de la commission d'enquête, afin que puisse débiter le long processus d'examen des responsabilités. La Fédération de Russie a dit qu'il était naïf de penser que des sanctions ciblées modifieraient radicalement les comportements et réaffirmé qu'elle avait soutenu la résolution 2206 (2015) pour ne pas rompre l'unité du Conseil de sécurité, mais ne considérait pas les sanctions comme un outil efficace. La Chine a appelé à continuer de soutenir l'Autorité intergouvernementale pour le développement et à privilégier les solutions africaines aux problèmes africains; elle a rappelé avoir ouvert une mission permanente auprès de l'Union africaine pour promouvoir son partenariat avec cette dernière. Pour le Nigéria, la prolifération d'autres processus ne relevant pas de l'Autorité intergouvernementale pour le développement avait pour effet de réduire les pressions exercées sur les parties et il fallait que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité se réunissent pour déterminer la conduite à tenir si le processus de paix échouait encore.

36. Concernant le Darfour, l'Afrique du Sud a félicité l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies (MINUAD) pour la création de zones sûres et l'acheminement de l'aide humanitaire, mais a déploré la détérioration de la situation sécuritaire ainsi que l'absence de progrès politique. Elle a appelé les deux conseils à œuvrer conjointement à l'harmonisation des positions dans le contexte des exigences du Gouvernement relatives à un retrait et du prochain rapport du Groupe de travail conjoint sur une stratégie de retrait. La Fédération de Russie a estimé qu'il fallait envisager des sanctions à l'encontre des rebelles qui ne paraissent pas ouvertes à des négociations. Le Royaume-Uni a dit que l'examen stratégique offrait une occasion de recentrer la Mission sur sa fonction première qui était de protéger les civils et qu'il fallait que la stratégie de retrait réponde à certaines conditions, et notamment que le Gouvernement ait la volonté et les moyens de protéger les civils. La République bolivarienne du Venezuela s'est félicitée de l'appel du Président el-Béchar en faveur d'un dialogue national tout en soulignant que celui-ci devrait être ouvert à tous et a sollicité le point de vue du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la manière de faire avancer les processus de négociations de Doha et Mbeki.

37. Pour ce qui est de l'étude des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Burundi, intervenant au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a évoqué la précarité de la situation sécuritaire et l'augmentation du nombre d'attaques contre les Casques bleus et le personnel humanitaire. Appuyé par la Namibie, il a rappelé que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine reconnaît la primauté du Conseil de sécurité et agit pour le compte de la

communauté internationale et souligné ainsi la nécessité de régler la question du financement durable. Il a mentionné que l'Union africaine était en train d'élaborer une position commune de l'Afrique qui serait présentée au Groupe de haut niveau. La France attendait avec intérêt l'étude qu'elle voyait comme une occasion d'accroître l'efficacité des opérations de paix, ce qui nécessiterait une adaptation des mandats en fonction des besoins, des outils plus souples et le partage de ressources entre les missions. La France a également souligné que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine constituait un aspect essentiel des travaux du Groupe de haut niveau.

38. Au sujet de l'« amélioration de la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits et des crises », la Gambie, intervenant au nom du Conseil de paix et de sécurité, a salué le « système d'alerte rapide » à l'échelle du continent mis en place par l'Union africaine, le Groupe des Sages ainsi que l'élaboration en cours d'un cadre de prévention structurel et des instruments normatifs correspondants. Elle a demandé au Conseil de sécurité d'appuyer les efforts préventifs de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux ainsi que l'élaboration de stratégies d'atténuation et de messages communs. Elle a par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de renforcer les liens, notamment par des tours d'horizon conjoints, des réunions semestrielles sur la prévention des conflits, la synchronisation des calendriers et des missions conjoints. La Gambie, le Nigéria et la Namibie ont appuyé l'idée du Commissaire Chergui d'organiser un séminaire pour faire le point du partenariat. La Namibie s'est déclarée favorable à l'idée de missions conjoints, citant la récente visite conjointe au Mali du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, et a proposé de tenir des vidéoconférences entre les présidences respectives et d'échanger des communications sur les ordres du jour. Elle a souligné la nécessité pour les deux conseils de faire le point des neuf réunions consultatives précédentes. Le Nigéria a invité le Conseil de sécurité à soutenir la mise en œuvre intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, appelé au renforcement du partenariat sur les questions de prévention des conflits et de lutte contre le terrorisme et recommandé la tenue de débats thématiques conjoints. Le Chili a, lui aussi, souligné la nécessité de renforcer le partenariat en matière de prévention des conflits en pleine année électorale très importante.

39. La Nouvelle-Zélande a estimé que la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine restait trop cantonnée. Il fallait renforcer considérablement leur engagement, en particulier en ce qui concerne la prévention des conflits, notamment par des concertations régulières sur le fond tout au long de l'année, une meilleure synchronisation des processus de prise de décisions entre les deux organes, des invitations adressées aux présidents respectifs pour qu'ils participent à des réunions de l'autre conseil et l'invitation de certains membres du Conseil de sécurité à participer à certaines séances du Conseil de paix et de sécurité. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à avoir des échanges avec la présidence du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (l'Afrique du Sud) pendant sa présidence du Conseil de sécurité en juillet 2015. Elle a également souligné que le Conseil de sécurité devrait être disposé à répondre rapidement aux demandes de l'Union africaine et que l'on ne pouvait laisser de côté un règlement innovant de la question du financement. L'intervention de la Nouvelle-Zélande, qui était la dernière, a permis de clore la réunion sur une note positive.

40. La réunion a été suivie d'un point de presse coprésidé par les Ambassadeurs de France et d'Angola pour le Conseil de sécurité, l'Ambassadeur de Namibie pour le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Commissaire à la paix et à la sécurité pour la Commission de l'Union africaine. L'Ambassadeur de France a présenté un bilan général de la consultation et le groupe a répondu aux questions des médias.

IV. Burundi

41. Par une lettre datée du 5 mars 2015, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission au Burundi le 13 mars 2015. La mission a été codirigée par la France, l'Angola et les États-Unis.

42. La visite du Conseil a coïncidé avec la préparation des élections, alors que, par ailleurs, la Mission d'observation électorale mandatée par le Conseil de sécurité (MENUB) était présente dans le pays depuis un peu plus de deux mois. Son objectif principal, conformément à son mandat, était de prendre note des progrès notables accomplis par le Burundi depuis la signature de l'Accord d'Arusha en 2000, en particulier en ce qui concerne le retour à la sécurité et à la stabilité dans le pays, ainsi que de se féliciter de la contribution et de la participation active du Burundi aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, notamment en Somalie et en République centrafricaine. Cette mission se donnait pour objectifs d'insister sur la nécessité absolue d'un processus électoral libre, transparent, crédible, ouvert à tous et pacifique en 2015; d'encourager le Gouvernement burundais et la Commission électorale nationale indépendante, ainsi que les acteurs du processus électoral, y compris l'opposition, à continuer d'appliquer le code de conduite destiné aux partis et aux acteurs politiques et la feuille de route des élections et à redoubler d'efforts pour faire une place à tous les partis politiques; et de favoriser le dialogue entre les acteurs politiques afin de garantir un environnement propice, libre et transparent dans les mois précédant les élections de 2015. Son rôle était également de montrer que le Conseil de sécurité portait une attention particulière au processus électoral dans le pays; de rappeler le mandat de la MENUB, qui est de suivre le processus électoral avant, pendant et après les scrutins et d'en faire rapport, conformément à la résolution 2137 (2014); et de demander au Gouvernement burundais, à la Commission électorale nationale indépendante et à toutes les parties prenantes de collaborer étroitement avec la MENUB sur ce point. La visite devait également permettre d'évaluer les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays; de lui demander de poursuivre ses efforts pour répondre aux préoccupations suscitées par les restrictions à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de réunion et d'association pacifiques, et aux menaces répétées contre des journalistes et des représentants de la société civile, y compris ceux qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme et dénoncent les intimidations, le harcèlement, la violence politique, et les arrestations et détentions arbitraires; de faire part des préoccupations du Conseil au vu des progrès insuffisants en matière de lutte contre l'impunité; d'appeler le Gouvernement burundais à ne pas ménager ses efforts pour que toutes les violations des droits de l'homme fassent l'objet d'une enquête sérieuse et que les auteurs soient traduits en justice; d'insister sur l'importance capitale de la lutte contre la pauvreté;

et de réitérer l'appel à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes qui la composent à intensifier leurs activités.

43. La délégation a rencontré la MENUB, l'équipe de pays des Nations Unies et son coordinateur résident, le Ministre de l'intérieur, le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et des représentants de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), des partis politiques et des mouvements de jeunes affiliés aux partis politiques, de la société civile, des organisations confessionnelles et des médias. Elle a également été reçue par le Président Pierre Nkurunziza.

A. Enjeux clefs

1. Élections et évolution de la situation politique

44. L'Envoyé spécial et Chef de la MENUB, Cassam Uteem, a fait le point sur l'état des préparatifs des élections et les efforts déployés pour favoriser le dialogue politique. Il a souligné que les élections de 2015 seraient décisives et contribueraient à renforcer la démocratie et à consolider la paix et la réconciliation nationale. Toutefois, ces élections seraient également difficiles du fait de l'absence de véritable espace et dialogue politiques, ce qui pourrait exacerber les tensions et replonger le Burundi dans les heures sombres de son histoire. Il a insisté sur le fait que des élections réussies ouvriraient de nouveaux horizons au Burundi et permettraient aux Burundais et aux dirigeants élus de s'attaquer aux vrais défis auxquels le pays faisait face, à savoir la santé, l'enseignement et l'emploi. Si les résultats électoraux étaient contestés, cela pourrait ouvrir la voie à l'instabilité et à une crise entre les dirigeants et la population, avec de graves conséquences pour la région des Grands Lacs.

45. L'Envoyé spécial a déclaré que, depuis le 1^{er} janvier 2015, des représentants de la MENUB encourageaient le Gouvernement et la CENI à agir pour améliorer leurs relations avec les partis politiques qui participaient au processus électoral. Suite aux critiques qui lui ont été adressées, la CENI avait accepté de procéder à des changements. Les acteurs politiques, quant à eux, restaient pleinement impliqués dans le processus électoral. L'Envoyé spécial a précisé que le centre de traitement des données de la CENI avait fini d'établir, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les listes électorales provisoires, que celles-ci seraient publiées dans les jours suivants dans les différentes provinces du pays et que des observateurs de la MENUB avaient été formés et étaient désormais prêts à suivre le déroulement de l'affichage.

46. Le coordonnateur résident des Nations Unies, Zacarias Agostinho, a souligné que la consolidation de la paix, en tant que préalable au développement, restait une priorité. Dans ce contexte, les élections législatives à venir seront une étape cruciale qui soit viendra consolider les progrès réalisés, soit provoquera le retour du conflit en l'absence de mesures préventives et d'un plan d'action. Le Fonds pour la consolidation de la paix avait joué un rôle important par le passé et continuerait de le faire grâce à l'approbation d'un troisième plan d'action prioritaire pour la paix, la consolidation de la paix étant un processus à long terme.

47. Le Ministre des relations extérieures, Laurent Kavakure, a déclaré qu'il ne faisait aucun doute que les élections seraient démocratiques et transparentes. Il a

réitéré que les mécanismes juridiques existants (la Cour constitutionnelle) résoudraient les questions qui restaient en suspens, y compris celle d'un troisième mandat pour le Président Nkurunziza, et que le Gouvernement burundais était le garant du respect de la Constitution et de l'Accord d'Arusha. Bien qu'il y ait plusieurs interprétations possibles de la Constitution, celle-ci ne peut être interprétée par des partis politiques, des églises ou des organisations de la société civile. Seule la Cour constitutionnelle en a le droit. Il a également dit qu'au-delà des tensions, le principal problème restait financier, car les élections grevaient le budget de l'État. Il a par conséquent demandé à recevoir un appui financier plus important et a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité lancerait un appel en ce sens. Il a rappelé que les élections de 2005 et de 2010 s'étaient déroulées dans le calme et de manière pacifique, et s'est dit certain qu'il en serait de même en 2015.

48. Le Ministre de l'intérieur, Édouard Nduwimana, a remercié l'Organisation des Nations Unies d'avoir accepté la demande d'une mission d'observation émanant du Gouvernement, ajoutant que son ministère avait étroitement collaboré avec la MENUB. Comme dans d'autres pays, les tensions se faisaient plus fortes à l'approche des élections. En 2013, le Gouvernement avait organisé un atelier et élaboré une feuille de route qui servait de référence. Il a rappelé qu'un code de conduite avait également été signé. Toutes ces actions contribuaient à apaiser les tensions et à créer un environnement propice au bon déroulement des élections. Il a également évoqué la signature peu de temps auparavant d'une charte sur la non-violence, qu'utilisait le Gouvernement pour assurer la participation de tous. Le Ministre a fait observer que les partis politiques au Burundi ne disposaient que de peu de moyens. Il a rappelé qu'en 2005, 12 partis seulement avaient présenté des candidats et qu'en 2010, sur les 41 partis autorisés, seuls 24 avaient pris part aux élections. Il existait de nombreux partis politiques mais seulement trois étaient en mesure de mobiliser l'électorat sur tout le territoire. Il a souligné qu'au Burundi, tout un chacun pouvait se porter candidat aux élections, ajoutant que les femmes avaient le droit d'occuper des postes de décision, de même que tout citoyen, indépendamment de son appartenance ethnique. Il a dit que le Gouvernement avait pris note de la formation de coalitions entre les partis politiques et s'en félicitait. Il a rappelé que le Gouvernement avait adopté une nouvelle loi sur les rassemblements publics qui avait été bien accueillie par 90 % des organisations de la société civile car élaborée en collaboration avec les différents acteurs. L'Assemblée nationale avait également examiné la loi relative aux médias. Le Ministre estimait que le Gouvernement devait être félicité pour le grand nombre de stations de radio existant dans le pays et que la société civile burundaise avait évolué tout autant que les partis politiques. Il a conclu en réaffirmant que le Gouvernement s'était engagé à respecter l'Accord d'Arusha, qui avait permis au Burundi de progresser et de créer des institutions fortes. Le Burundi cherchait à se doter d'institutions fortes mais pas nécessairement d'individus forts. Il a réaffirmé que le peuple burundais pouvait avoir la certitude que les élections se dérouleraient dans d'excellentes conditions, comme en 2005 et en 2010.

49. Le Président de la CENI a rappelé que les cinq membres de la Commission avaient d'abord été nommés par les partis politiques, puis par décret présidentiel. L'Assemblée nationale ainsi que le Sénat avaient pris part au processus. La Commission avait recueilli les données relatives aux électeurs et était en train d'établir des listes électorales provisoires. Toutes les données avaient été informatisées et les listes définitives seraient envoyées sous peu. Il a mentionné le

projet de réouverture des inscriptions sur les listes électorales pour les personnes qui n'avaient pas pu le faire en novembre et décembre 2014. Il a souligné que la CENI était un organe permanent depuis 2009 et que le processus électoral serait suivi par des observateurs nationaux et internationaux.

50. Il a rappelé qu'il était Président de la CENI lors des élections de 2010 et a réaffirmé la détermination de la Commission à faire en sorte que les élections se déroulent sans irrégularités et de manière transparente. Quant à la possibilité d'un troisième mandat pour le Président sortant, il a dit que seule la Cour constitutionnelle était compétente pour trancher en la matière. Le Président de la CENI a rappelé que diriger une commission électorale en Afrique était un défi de tous les instants. Les liens de la CENI avec la communauté diplomatique et les partis politiques avaient été bénéfiques et permis à l'institution de recevoir des conseils de tous les acteurs.

51. Lors de la réunion avec les dirigeants des principaux partis politiques, où étaient également présents des représentants des ligues de jeunes affiliées, les partis d'opposition, à savoir le Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU, FRODEBU-Nyakuri, les Forces nationales de libération (FNL) et l'Union pour la paix et la démocratie (UPD), ainsi qu'Agathon Rwasa et Charles Nditije ont attiré l'attention sur l'absence d'espace politique, les restrictions de la liberté d'expression et de rassemblement et la fourniture d'armes à des groupes de jeunes (*imbonerakure*), qui constituaient une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité du pays en cette période préélectorale. Ils ont particulièrement mis en garde contre la possibilité que des *imbonerakure* prennent le contrôle des bureaux de vote dans tout le pays pour intimider les électeurs. Les partis d'opposition ont également dit qu'il leur était impossible d'organiser des conférences de presse et de se déplacer librement sur le territoire. En outre, ils ont critiqué le manque d'indépendance de la CENI qui, selon eux, était acquise au parti au pouvoir, ainsi que le manque de transparence du processus d'inscription sur les listes électorales. Ils ont souligné que, si le Président Nkurunziza brigait un troisième mandat, il y aurait un risque d'explosion des violences et ont tous demandé au Conseil de sécurité de peser de tout son poids pour dissuader le Président Nkurunziza d'être candidat à sa propre succession, en insistant sur les risques que cela poserait pour la stabilité et la sécurité du pays.

52. Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a salué le travail mené par la CENI, tout en reconnaissant qu'il y avait eu des problèmes au début du processus d'inscription sur les listes électorales. Il a aussi décrit l'opposition comme étant faible et prête à contourner le processus électoral pour accéder au pouvoir. Il s'est défendu des accusations selon lesquelles le mouvement des jeunes du CNDD-FDD (*imbonerakure*) entravait les activités des partis politiques. Quant à la question d'un troisième mandat, le Président du CNDD-FDD a souligné que certains partis politiques et organisations de la société civile l'utilisaient comme prétexte pour inciter les jeunes à manifester. La COPA, coalition de neuf partis politiques proche du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a reconnu que, grâce à l'Accord d'Arusha, le pays avait réalisé des progrès mais que, depuis 2005, il était doté d'une constitution adoptée par la population et non simplement par quelques mouvements politiques. En ce qui concernait la possibilité d'un troisième mandat, les représentants de la COPA ont fait savoir que tout problème d'interprétation de la Constitution serait réglé par la Cour constitutionnelle.

53. Des organisations de la société civile et les médias ont également pu exposer leur point de vue aux membres du Conseil. La majorité des organisations de la société civile ont évoqué les divisions et les tensions qui seraient liées à un éventuel troisième mandat du Président Nkurunziza, qui constituerait une violation de l'Accord d'Arusha et de la Constitution et entraînerait probablement des violences. Elles ont en particulier demandé au Conseil de sécurité de déconseiller au Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat et de faire tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la paix et la stabilité au Burundi. Le représentant de la Ligue Iteka a fait savoir que toute tentative de la part du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat plongerait le pays dans le chaos. Les organisations de la société civile redoutaient un climat d'insécurité général avant et pendant les élections. Des militants de la société civile ont également demandé la libération des prisonniers politiques afin qu'ils puissent participer aux prochaines élections. Le représentant de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) s'est dit préoccupé par les divisions existant au sein des forces de sécurité. Une autre préoccupation de la plupart des organisations de la société civile et des médias est la taille réduite de l'espace politique. Les représentants des médias ont évoqué des situations dans lesquelles ils ont vu personnellement, en tant que journalistes, leurs droits être restreints.

54. Des représentants de l'Observatoire national des élections et des organisations pour le progrès (ONELOP-BDI) et de la Ligue Izere Ntiwihebure, deux organisations de la société civile favorables au Gouvernement, étaient également présents. Les représentants de l'ONELOP-BDI ont condamné certains membres du Conseil de sécurité qui, selon eux, critiquaient constamment le Gouvernement mais jamais l'attitude de l'opposition. Ils ont également critiqué les donateurs qui n'apportaient pas d'aide financière aux organisations de la société civile progouvernementales. Le représentant de la Ligue Ntiwihebure a déclaré qu'il fallait se garder de tout pessimisme quant à l'atmosphère régnant en cette période préélectorale. Les organisations de la société civile ont souligné que les femmes étaient en première ligne et qu'il fallait impérativement respecter la législation. Elles ont demandé des garanties de paix et d'élections pacifiques et transparentes.

55. Lorsqu'il a rencontré les membres de la délégation, le Président Pierre Nkurunziza a remercié le Conseil de sécurité pour l'adoption, le 18 février, d'une déclaration nuancée sur le Burundi et pour son engagement constant auprès du pays. Il a affirmé que le Burundi vivait dans la paix et aspirait au développement. Il a fièrement souligné que désormais le Burundi exportait la paix grâce à la présence de ses forces de maintien de la paix dans d'autres pays, notamment en Somalie et en République centrafricaine.

56. Sur la question des élections, le Président Nkurunziza a fait observer qu'il s'agissait d'une chose normale et que le Gouvernement était en relation constante avec les organisations de la société civile et les partis afin d'améliorer le climat politique. À cet égard, il a mentionné plusieurs textes qui avaient été adoptés et plusieurs mesures qui avaient été prises, notamment en lien avec la liberté d'expression. Il a également mentionné les progrès réalisés dans la préparation des élections, soulignant que la population s'était inscrite sur les listes électorales et qu'un dialogue avait été mis en place à chaque étape du processus de façon à corriger les irrégularités et à veiller au bon déroulement des préparatifs. Il a ajouté que la CENI allait bientôt faire afficher les listes électorales provisoires et que

l'opération donnerait à la population l'occasion de signaler des erreurs avant la réouverture des inscriptions.

57. Le Président Nkurunziza a également réaffirmé que les élections de 2015 se dérouleraient pacifiquement et seraient organisées dans les meilleures conditions possibles, insistant sur le fait que le Gouvernement avait demandé à la région et à la communauté internationale de déployer des observateurs. Il a félicité le Ministre de l'intérieur pour son travail de supervision des activités des partis politiques et des organisations de la société civile et s'est dit heureux de la présence de la MENUB et de son soutien en faveur de la Charte sur la non-violence. Le Président a également déclaré que la bonne volonté seule n'était pas suffisante pour organiser des élections et que l'ONU devait aider le Burundi à trouver les ressources nécessaires. Il a appelé toutes les parties – le Gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile – à soutenir le processus électoral.

58. Le Président Nkurunziza a souligné que le Burundi était un pays démocratique et que, pour la première fois dans son histoire, des institutions dont les membres étaient élus avaient rempli leur mandat sans interruption brutale. Comme le pays entrait dans une période électorale, il était tout à fait normal que chacun essayait de se faire une place, a ajouté que chacun pouvait avoir sa propre interprétation de la Constitution mais que le plus important était que chacun la respecte. Le débat autour d'un troisième mandat était le signe que la démocratie existait bel et bien au Burundi. Dans le même esprit, le Président Nkurunziza a rappelé que la Constitution découlait de l'Accord d'Arusha, ainsi que de l'Accord global de cessez-le-feu. Il a par ailleurs déclaré que c'était à l'institution compétente en la matière de trancher et non à la population, insistant sur le fait que l'autorité compétente dans le cas présent était la Cour constitutionnelle. Il a également dit que tout un chacun pouvait se présenter aux élections et qu'empêcher quiconque de le faire créerait un précédent regrettable. Il a ensuite affirmé qu'appeler la population à manifester dans les rues serait irresponsable.

2. Sécurité

59. Les Ministres des relations extérieures et de l'intérieur ont fait valoir que l'armée et la police burundaises étaient chargées de la sécurité du pays. Ils ont déclaré que le Gouvernement faisait tout ce qui était en son pouvoir pour améliorer la situation en cette période préélectorale. Le Ministre de l'intérieur a souligné que le pays disposait d'un programme de sécurité nationale global. Des mesures de sécurité étaient mises en place à travers le pays et à tous les niveaux de l'État. Il a réaffirmé que la sécurité serait garantie tout au long des élections.

60. Les principaux partis d'opposition et la société civile ont dénoncé l'insécurité croissante dans le pays et qui les empêchait de mener leur action en direction des populations. Ils ont dénoncé en particulier la fourniture d'armes au mouvement de jeunes du CNDD-FDD (*imbonerakure*), qui constituait une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité du pays dans les mois précédant les élections.

61. S'agissant du climat politique et de la sécurité durant les élections de 2015, le Président Nkurunziza a déclaré que son message au Gouvernement, aux partis politiques et aux organisations de la société civile serait que les Burundais devraient comprendre que la paix et la sécurité étaient l'affaire de tous.

3. Développement

62. Le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont présenté au Conseil de sécurité les différents mandats liés au développement qui leur ont été confiés. Le Ministre des relations extérieures a mis en avant le cadre stratégique pour l'élimination de la pauvreté et a demandé à ce que l'équipe de pays soit renforcée afin de lancer de nouveaux projets plus rapidement. Il a évoqué la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 18 février (S/PRST/2015/6), dans laquelle celui-ci appelle à fournir une aide au développement. Il a exhorté les différents partenaires à respecter leurs engagements. Il a rappelé la nécessité de l'aide au développement et a demandé à l'ONU de renforcer l'équipe de pays des Nations Unies et ses programmes. Cet appel a été repris par le Président.

4. Droits de l'homme

63. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi, Patrice Vahard, a présenté le mandat du Haut-Commissariat dans le pays. Il a ajouté que le Haut-Commissaire prévoyait de s'y rendre en avril, signe que la situation au Burundi était considérée comme une priorité.

64. Les membres du Conseil se sont également entretenus avec la Vice-Présidente de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), Sonia Ndikumusabo, qui a déclaré que la lutte contre l'impunité était un défi considérable pour la CNIDH, du fait du manque d'indépendance de la justice. Elle a ajouté que les Burundais accordaient très peu de confiance à la justice. Elle a souligné que la Commission jouissait d'excellentes relations avec les magistrats, bien que ceux-ci étaient parfois réticents à appliquer la loi dans des affaires jugées délicates et préféraient recevoir des instructions de leur hiérarchie, sous-entendu le pouvoir exécutif. La Commission avait organisé des ateliers pour les magistrats afin de renforcer leurs capacités. Elle a en outre informé le Conseil que la Commission disposait de moyens extrêmement limités pour remplir son mandat. Certes, elle était présente dans toutes les provinces du pays, mais elle ne disposait que de peu de personnel et ses experts n'avaient pas les moyens de se déplacer pour enquêter sur les violations signalées. Interrogée sur l'indépendance de la Cour constitutionnelle, la Vice-Présidente de la Commission a évoqué le cas où la Cour avait rejeté une loi sur les médias rédigée par le Gouvernement qui était effectivement inconstitutionnelle. Certains y avaient vu le signe de l'indépendance de la Cour, mais elle en doutait, rappelant que des observateurs pensaient qu'il s'agissait là d'une manœuvre visant à paraître indépendante avant de trancher en faveur du parti au pouvoir sur la question d'un troisième mandat.

65. La société civile et les partis politiques s'étaient dits préoccupés par les violations des droits de l'homme, en particulier la liberté de rassemblement. Les libertés d'association et d'opinion, d'expression et de la presse, ainsi que d'autres types de libertés, étaient une condition indispensable de la démocratie. Le Ministre de l'intérieur avait défendu le bilan du Gouvernement dans le domaine des droits de l'homme, en particulier pour la liberté de la presse. Selon lui, il convenait de féliciter le Gouvernement du grand nombre de stations de radio existant dans le pays et du fait que la société civile au Burundi avait évolué au même rythme que les partis politiques.

B. Observations

66. Les membres du Conseil de sécurité ont félicité le Burundi pour avoir instauré la paix, au prix de toute une décennie de lourds efforts, pour sa remarquable contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine et en Somalie, et pour ses progrès en matière de développement économique. En dépit des déclarations de certains membres du Gouvernement, selon lesquelles les élections seront libres, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous, la plupart des membres de l'opposition politique et de la société civile ont déploré le contexte non pacifique et non inclusif précédant ces élections. Plusieurs d'entre eux ont déclaré redouter qu'une éventuelle annonce de la part du Président Nkurunziza de se porter candidat à un troisième mandat ne déclenche des violences et ont invité le Conseil de sécurité à porter ce sujet à l'attention du Président. Les membres du Conseil ont exhorté les représentants du Gouvernement à préserver un environnement libre et ouvert avant, pendant mais également après les élections et le Président à considérer, au moment de prendre sa décision concernant sa candidature, la nécessité de maintenir la paix établie par l'Accord d'Arusha.

Annexe I**Composition de la mission du Conseil de sécurité
en République centrafricaine, en Éthiopie
et au Burundi (y compris l'Union africaine)****Composition**

- M. l'Ambassadeur Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola), co-chef de mission;
- M. l'Ambassadeur Mahamat Zene Cherif (Tchad);
- M. l'Ambassadeur Carlos Eduardo José Olguin Cigarroa (Chili);
- M. le Conseiller Zhao Yong (Chine);
- M. l'Ambassadeur François Delattre (France), co-chef de mission;
- M^{me} l'Ambassadrice Dina Kawar (Jordanie);
- M^{me} Siti Hajjar Adnin (Malaisie);
- M. l'Ambassadeur Jim McLay (Nouvelle-Zélande);
- M. l'Ambassadeur Usman Sarki (Nigéria);
- M. Petr Ilichev (Fédération de Russie);
- M. l'Ambassadeur Juan Manuel González de Linares Palou (Espagne);
- M. l'Ambassadeur Peter Wilson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord);
- M^{me} l'Ambassadrice Samantha Power (États-Unis d'Amérique), troisième co-chef de mission au Burundi;
- M. le Ministre conseiller Zael Alexis Fernández Rivera [Venezuela (République bolivarienne du)].

Annexe II

Mandat

République centrafricaine

1. Rappeler qu'il incombe au premier chef aux autorités de la République centrafricaine de protéger toutes les populations sur son territoire contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et souligner que tout règlement durable de la crise centrafricaine doit être pris en main par le pays lui-même.
2. Féliciter la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, l'opération Sangaris et l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine pour leur contribution à l'amélioration des conditions de sécurité avant le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et en appui à celui-ci.
3. Exprimer la vive préoccupation du Conseil face aux groupes armés qui continuent de déstabiliser la République centrafricaine et représentent une menace permanente contre la paix, la sécurité et la stabilité du pays, et face à l'augmentation récente du nombre d'enlèvements et d'attaques qui visent le personnel humanitaire et entravent l'acheminement de l'aide aux populations vulnérables.
4. Renouveler l'appel lancé à toutes les parties concernées, notamment aux dirigeants de l'ex-Séléka et aux groupes antibalaka, ainsi qu'à tous les autres groupes armés, pour qu'ils cessent immédiatement toute forme de violence, y compris les violences sexuelles, déposent les armes de façon permanente, libèrent tous les enfants enrôlés dans leurs rangs et empruntent la voie du dialogue, seule solution viable pour parvenir à une réconciliation et une paix durables.
5. Rappeler toutes les parties aux obligations qui leur incombent, au regard du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, d'assurer l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité, sans entrave et sous conduite civile, de l'aide humanitaire et le retour durable, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des déplacés.
6. Féliciter les autorités de transition pour les efforts qu'elles déploient pour recueillir l'avis de la population locale en prévision du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, en dépêchant des ministres et des fonctionnaires sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine, et saluer la tenue dudit forum, jalon essentiel de l'instauration d'un dialogue politique et d'un processus de réconciliation d'ensemble aux échelons régional et national.
7. Demander de nouveau aux autorités de transition d'accélérer le processus de transition et de prendre des mesures concrètes, avec la participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes, pour organiser la tenue, au plus tard en août 2015, d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, auxquelles les déplacés et réfugiés de République centrafricaine pourront pleinement et effectivement participer sur un pied d'égalité, lutter contre l'impunité, notamment pour les actes de violence sexuelle et sexiste, élaborer une stratégie de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) et

la mettre en œuvre, et rétablir des institutions publiques efficaces, notamment par une réforme du secteur de la sécurité.

8. Rappeler la nécessité de mettre en place un programme global et effectif de désarmement, démobilisation et réintégration, comprenant un volet rapatriement et réinstallation pour les combattants étrangers, à l'intention notamment des femmes et enfants précédemment associés à des forces et groupes armés, sans pour autant négliger l'impératif de lutte contre l'impunité.

9. Souligner l'importance du rôle joué par les forces de sécurité intérieure (la police et la gendarmerie) dans le rétablissement de la sécurité en République centrafricaine et encourager les autorités du pays à engager la réforme des forces armées centrafricaines, notamment en mettant en place des procédures de sélection propres à constituer une armée professionnelle, représentative et équilibrée, en prenant des mesures pour intégrer des éléments des groupes armés à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse, en améliorant la capacité des forces de sécurité à répondre aux actes de violence sexuelle et sexiste, et en organisant des formations pour certains éléments desdites forces.

10. Saluer, à cet égard, la décision de l'Union européenne de constituer, à la demande des autorités de transition de la République centrafricaine, une mission de conseil militaire qui sera basée à Bangui pendant un an afin de conseiller ces dernières sur la réforme des forces armées centrafricaines, et insister sur l'importance d'une répartition claire des tâches et d'une coordination étroite entre les forces ou missions internationales présentes dans le pays et le rôle de chef de file confié à cet égard à la MINUSCA.

11. Faire le bilan du déploiement des composantes militaire, policière et civile de la MINUSCA, des activités initiales menées par celle-ci en exécution de son mandat, de la mise en place du centre opérationnel conjoint de Bangui (Bangui Joint Task Force), et de la reconfiguration de la Mission à la suite des incidents violents qui se sont produits à Bangui en octobre.

12. Exhorter la MINUSCA à accélérer le déploiement de son personnel civil, policier et militaire en République centrafricaine, notamment de conseillers pour la problématique hommes-femmes et pour la protection des femmes, afin d'atteindre au plus vite sa pleine capacité opérationnelle et de pouvoir s'acquitter effectivement de son mandat sur l'ensemble du territoire national.

13. Évaluer la situation en matière de sécurité et exhorter la MINUSCA à redoubler d'effort dans la mise en œuvre de son mandat, en particulier protéger la population civile du risque d'atteinte à l'intégrité physique, prévenir toute forme de violence, y compris les violences sexuelles, et en rendre compte, appuyer la mise en œuvre de la transition, notamment le processus de réconciliation et les opérations électorales, en garantissant la participation pleine et effective des femmes, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire sous la direction de civils, concourir à la promotion et la protection des droits de l'homme, prêter appui aux instances judiciaires nationales et internationales, promouvoir l'état de droit et soutenir les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de réforme du secteur de la sécurité, conformément aux tâches prioritaires énoncées au paragraphe 30 de la résolution 2149 (2014) du Conseil.

14. Rendre compte de la détresse des populations vulnérables en République centrafricaine, notamment celles se trouvant dans des enclaves à Bangui et dans le reste du pays.

15. Prier les pays qui ont fourni des contingents ou des effectifs de police à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine ayant été transférés à la MINUSCA d'accélérer les procédures d'achat et de déploiement pour le reste du matériel appartenant aux contingents.

16. Demander à tous les partenaires internationaux de la République centrafricaine de verser d'urgence des contributions financières à l'appui du processus de dialogue national et de réconciliation, des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, et du rétablissement de l'appareil judiciaire et pénal afin de lutter contre l'impunité.

17. Demander également à tous les partenaires internationaux d'appuyer sans plus tarder le processus électoral, notamment en contribuant financièrement au panier de financement commun des élections du Programme des Nations Unies pour le développement.

18. Exprimer la vive préoccupation du Conseil face à la menace que font peser sur la paix et la sécurité le transfert illicite, l'accumulation déstabilisatrice et le détournement d'armes légères et de petit calibre, tout comme l'emploi de ces armes contre les populations civiles touchées par des conflits armés, et rappeler à cet égard le rôle déterminant que l'embargo sur les armes décrété par le Conseil peut jouer dans la lutte contre le transfert illicite d'armes et de matériels connexes en République centrafricaine et dans la région, dans la consolidation de la paix après les conflits, et dans les stratégies de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité.

19. Souligner qu'il est urgent et impératif de mettre fin à l'impunité en République centrafricaine et de traduire en justice les auteurs de violations ou d'atteintes au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, y compris les violences sexuelles, tout en rappelant à cette fin la nécessité de renforcer les mécanismes nationaux d'établissement des responsabilités et d'appliquer sans attendre le mémorandum d'accord du 7 août 2014 relatif aux mesures temporaires d'urgence, qui prévoit notamment la création d'une juridiction pénale nationale spéciale chargée d'enquêter sur les infractions graves commises en République centrafricaine et d'en poursuivre les auteurs.

20. Saluer la poursuite de la coopération entre les autorités de transition de la République centrafricaine et la Procureure de la Cour pénale internationale, qui a, à la demande des autorités nationales, ouvert une enquête le 24 septembre 2014 sur des allégations d'infractions qui auraient été commises depuis 2012.

21. Procéder à un échange de vues avec des membres de la société civile, en particulier avec les femmes et les organisations féminines locales, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2122 (2013) du Conseil.

22. Exprimer la préoccupation du Conseil face à la menace que le trafic et l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont l'or et les diamants, ainsi que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent de faire peser sur la paix et la stabilité en République centrafricaine.

23. Mettre l'accent sur l'importance capitale d'une application effective du régime de sanctions et le rôle clef que les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer à cet égard, et soutenir les efforts pour renforcer davantage la coopération.

24. Demander aux autorités de transition de poursuivre leurs efforts visant à rétablir une gestion saine et transparente des finances publiques, conformément aux recommandations formulées par la mission du Fonds monétaire international qui s'est rendue à Bangui en novembre 2014, notamment de mobiliser, dans le strict respect des meilleures pratiques financières, des ressources intérieures, en particulier des recettes douanières, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'État, mettre en œuvre des plans de relèvement rapide et revitaliser l'économie.

25. Saluer la médiation internationale menée par le Président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, avec la participation de Soumeylou Boubeye Maiga, au nom de l'Union africaine, Abdoulaye Bathily, au nom de l'Organisation des Nations Unies, et du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en qualité de rapporteur, en prévision du Forum de Bangui pour la réconciliation nationale et des élections législatives et présidentielle à venir, ainsi que de la participation constructive de la région à cet égard.

Union africaine

26. Renforcer le partenariat et la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en procédant à un échange de vues sur des questions d'intérêt commun au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément à la résolution 2033 (2012).

27. Réfléchir aux moyens d'améliorer et soutenir les instruments de prévention des conflits de l'Union africaine et procéder à un échange de vues sur ces questions.

28. Procéder à un échange de vues sur des questions intéressant tant le Conseil de sécurité que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la base d'un programme arrêté d'un commun accord.

Burundi

29. Prendre note des progrès notables réalisés par le Burundi depuis l'adoption de l'Accord d'Arusha en 2000, notamment en matière de rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans le pays, et saluer sa contribution et sa participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, en particulier en Somalie et en République centrafricaine.

30. Souligner à quel point il importe que le processus électoral de 2015 se déroule de manière libre, transparente, crédible, non exclusive et pacifique, en garantissant aux femmes une participation effective en tant qu'observatrices, électrices, candidates et médiatrices, de manière à rendre irréversibles les progrès réalisés.

31. Encourager le Gouvernement burundais, la Commission électorale nationale indépendante et les différentes parties prenantes au processus électoral, dont l'opposition, à continuer d'appliquer le code de conduite à l'usage des partis et acteurs politiques et la feuille de route électorale, et à faire davantage pour ménager un espace à tous les partis politiques et améliorer le dialogue entre tous les acteurs

politiques en vue d'instaurer un climat de liberté et d'ouverture propice à la tenue des élections de 2015.

32. Souligner qu'il importe que la Commission électorale nationale indépendante continue de faire le nécessaire pour renforcer la confiance de la population dans le processus électoral, et encourager l'opposition à jouer son rôle et à participer activement au processus électoral jusqu'à son terme, tout en recourant à des voies pacifiques et démocratiques pour résoudre tout litige électoral.

33. Rappeler que le Conseil continue d'accorder une attention soutenue au processus électoral au Burundi et que la Mission électorale des Nations Unies au Burundi a pour mandat de le suivre et d'en rendre compte avant, pendant et après les élections, conformément à la résolution 2137 (2014), et demander au Gouvernement burundais, à la Commission électorale nationale indépendante et à toutes les parties prenantes aux élections de coopérer étroitement avec la Mission à cet effet.

34. Faire le point sur les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays et lui demander de continuer à faire le nécessaire pour répondre aux préoccupations exprimées par le Conseil concernant les restrictions imposées à la liberté d'expression et d'opinion et à la liberté de réunion et d'association pacifiques, les menaces qui continuent de peser sur les journalistes et les représentants de la société civile, notamment ceux qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme, et les actes d'intimidation et de harcèlement, les violences à caractère politique, les arrestations et les détentions arbitraires qui lui ont été signalés.

35. Faire part des inquiétudes exprimées par le Conseil au sujet de l'insuffisance des progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité et demander au Gouvernement burundais de faire davantage pour que toutes les violations et atteintes aux droits de l'homme fassent l'objet d'enquêtes approfondies et que les auteurs de ces actes rendent des comptes.

36. Souligner l'importance capitale de la lutte contre la pauvreté et de la nécessité pour le système des Nations Unies et la communauté internationale de continuer à appuyer les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix et du développement à long terme au Burundi, et demander au Gouvernement burundais et aux partenaires régionaux et internationaux d'honorer pleinement les engagements réciproques énoncés dans le communiqué conjoint issu de la table ronde organisée à Bujumbura en décembre 2014, tout en saluant la mobilisation constante de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

37. Engager de nouveau l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes des Nations Unies qui la composent à intensifier leurs activités, mettre l'accent sur la nécessité de mesurer les implications du départ du Bureau des Nations Unies au Burundi énoncées dans le Plan commun de transition, en particulier pour ce qui est du dialogue politique, des activités de facilitation et de sensibilisation à haut niveau, et des droits de l'homme, et veiller à ce que la question des femmes et de la paix et la sécurité et celle de l'inclusion en général fassent expressément partie du mandat de l'équipe de pays des Nations Unies, tout en veillant à ce que cette dernière dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter des fonctions correspondantes, et soient abordées dans le cadre du dialogue politique avec le Gouvernement et la MENUA.